

Nouvelle étape dans les travaux de la Place de la Mairie

Dans le cadre des travaux de redynamisation du Centre Bourg et de réhabilitation des infrastructures de proximité dans les quartiers, la Ville de Petit-Bourg vous informe que les travaux de la place de la Mairie se poursuivent.

Dès le jeudi 2 mai 2024, les travaux seront lancés *sur les rues Volcy Bastard, Yacinthe Gériac et Hégesippe légitimus*

Dans le cadre du projet global de redynamisation du Centre-Bourg, il s'agira, ainsi, d'améliorer le cadre de vie des habitants et de développer l'attractivité du territoire.

Pour rappel, le Maire, David NEBOR, mène une politique territoriale tournée vers le confortement du rôle fédérateur du centre-bourg et la valorisation de la façade littorale, à travers différents projets, favorisant : l'aménagement d'espaces publics agréables et conviviaux (promenade littorale, points de vue, esplanades...), ainsi que l'installation d'activités économiques.

A l'issue des travaux d'aménagement de la place de la Mairie, le site proposera 5 espaces différenciés et connectés :

- 1 îlot urbain,
- 1 square dédié à la restauration,

- une aire de jeu pour enfants,
- une palmeraie des Arts Urbains,
- et un parvis central pour accueillir des manifestations culturelles et sportives.

Le Maire, rappelle que durant ces travaux de possibles nuisances sonores sont à prévoir et même des perturbations de la circulation. Il demande à tout un chacun de faire preuve de patience et de civisme durant les différents chantiers menés par la Ville.

Petit-Bourg, une Terre d'avenir, une ville qui se réalise !

A qui s'adresser ?

Services techniques



0590 67 69 81



97170 Petit-Bourg





Étude de requalification du bourg de Petit-Bourg

VIE SCOLAIRE

Il s'agit de définir à partir d'un diagnostic urbain et socio économique les orientations de développement et de revitalisation urbaine de son centre historique.

Les bases du projet de requalification du centre bourg reposent sur les opérations suivantes :

- Ouvrir le centre vers la mer en réalisant une liaison du centre vers le port et en requalifiant le front bâti
- Valoriser la ravine onze heures

- Requalifier l'habitat dans le centre en y intégrant une réflexion spécifique sur la prise de possession et la valorisation des dents creuses
- Favoriser une cohérence et solidarité du territoire urbain en constituant des espaces urbains de liaison
- Traiter et valoriser l'espace public

Cette étude permettra à la municipalité de mettre en cohérence l'ensemble des actions et de les inscrire dans un projet global lui permettant d'avoir une vision d'ensemble pour le nom bourg (inventaire précis et chiffré des actions à mener).

Elle décline :

- Phase 1 : État des lieux
- Phase 2 : Projet de requalification du Bourg

Aménagement de la plage de Viard de Petit-Bourg

La plage de Viard est un lieu stratégique pour l'organisation de nombreuses manifestations et l'exercice de multiples activités en liaison avec la mer, le sport et la culture.

La ville souhaite aménager ce site afin de favoriser la préservation de l'environnement et améliorer sa fonctionnalité.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique d'ouverture de la ville sur sa façade maritime.

Il s'agit pour l'essentiel :

- De structurer l'espace et d'organiser une cohabitation harmonieuse entre les différentes activités pratiquées

sur le site : promenades, football, footing, activités nautiques, spectacles...

- D'améliorer les conditions de circulation et d'aménager un espace collectif multi activités pouvant accueillir de grandes manifestations (karujet, Guadeloupe festival, fête de la Chaubette)
-

Le port polyvalent de la vinaigrerie de Petit-Bourg

La création du port de plaisance s'inscrit dans un projet d'aménagement global alliant redynamisation économique et renouvellement urbain du Centre-Bourg.

Répondant à l'ambition de doter la ville de Petit-Bourg d'infrastructure d'envergure, il générera de nombreuses retombées pour l'emploi et participera à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

La SEMSAMAR a été désignée au courant du dernier trimestres 2010 comme maîtres d'ouvrage. Depuis le début de l'année 2011, en partenariat avec le groupement de maître d'œuvre retenu, elle réalise les études préliminaires [études de sols (et jettings), bathymétrie et topographie terrestre, études de risques (vis à vis de la surcote cyclonique)] permettant de définir le dimensionnement des ouvrages nécessaires à l'aménagement portuaire et d'inscrire la réalisation de l'ouvrage dans une perspective durable d'aménagement garante de la préservation des qualités paysagères de la façade littorale et des écosystèmes.

L'objectif est de parvenir sur la base de ces premiers éléments à arrêter le scénario définitif d'aménagement du port

et d'aboutir à une phase de validation conjointement avec les services de l'État et les collectivités départementale et régionale.

Un équipement d'envergure

Au cours de l'année 2012, le projet d'aménagement du port validé et chiffré, fera l'objet d'une étude d'impact (dossier loi sur l'Eau), d'une étude de biocénose concernant les conséquences de l'ouvrage sur le milieu maritime et de courantologie.

Ce port sera polyvalent et valorisera les composantes plaisance, cabotage et pêche et aura à terme une capacité prévue de 570 bateaux.

Coût de l'opération

- Études :
- Assistance à maîtrise d'ouvrage : 79 500€ HT
- Mission de maîtrise d'œuvre : 162 670€ HT
- Études préliminaires : 628 959€ HT
- Travaux :
- Programme : 23 000 000€ HT

[Communiqué de Presse 04/08/2023](#)

Mise en sûreté des habitants et des biens menacés par le

risque d'effondrement des falaises

LES GRANDS PROJETS

Démarrage des travaux de mise en sécurité des personnes et des biens menacés par le risque d'effondrement de la falaise littorale à Bovis et Bel-Air

À compter du lundi 21 août 2023, une première vague de déconstruction de bâtis sera lancée par l'Agence des 50 Pas Géométriques. Une trentaine de constructions est concernée.

Face à l'érosion du littoral et au recul du trait de côte, la Ville de Petit-Bourg, l'État et l'Agence des 50 Pas Géométriques – Guadeloupe mènent conjointement depuis plusieurs années, une grande opération de mise en sécurité des personnes et des biens menacés par le risque d'effondrement de la falaise littorale sur les secteurs de Bovis et de Bel Air.

Afin de garantir la sécurité de tous, les zones littorales de Bovis et de Bel Air seront délimitées par des clôtures de chantier autour des bâtis qui seront démolis. Le Maire invite tout un chacun à respecter les mesures de sécurité qui seront prises. L'accès aux zones concernées sera interdit et des aménagements seront réalisés afin de faciliter la circulation.

Conscients de la gêne occasionnée, les services de la Ville et le cabinet du Maire et l'Agence des 50 Pas Géométriques restent mobilisés pour répondre à toutes les éventuelles interrogations.